



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 19 mars, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Monsieur Arnaud MABIRE
Madame Claudine COUVRAT
Monsieur Jean-Luc DEPAUW
Monsieur Dimitri DUREL
Monsieur Daniel GALLIE
Madame Aurélia MAUBOUSSIN
Madame Anne HEURTAUX
Madame Stéphanie LOURETTE
Monsieur Jean-Pierre COLLAS
Monsieur Ludovic FRIARD

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Jean-Pascal RUIZ
Madame Nadège URBANSKI

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents ou représentés : 12
Nombre de membres votants : 12

A été désignée secrétaire de séance, Madame Claudine COUVRAT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu du 29 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Compte Administratif 2023 & Budget Primitif 2024



DB2024.014 - Affectation des résultats de l'exercice 2023

Après que le maire se soit retiré, le Conseil Municipal

- Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte Administratif de l'exercice 2023 de la Commune de Normanville,
- Les élus décident d'affecter le résultat de la façon suivante :

<u>Fonctionnement</u>	Commune de Normanville
Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)	596 611,20
Résultat de l'exercice fonctionnement 2023	101 268,56
Résultat de l'exercice fonctionnement cumulé 2023	697 879,76
<u>Investissement</u>	
Excédent d'Investissement antérieur reporté (001) N-1	+ 189 292,75
Résultat de l'exercice Investissement 2023	- 75 879,89
Résultat de l'exercice Investissement cumulé 2023	113 412,86
Résultat de l'exercice cumulé 2023	811 292,62

Reste à réaliser dépenses investissement 2023 : - 332 797

Reste à réaliser recettes investissement 2023 : + 12 889

Affectation au 1068 : 206 495,14

Report à nouveau en section de fonctionnement 2024 : 491 384,62

Délibération adoptée à l'unanimité des membres votants

Le Conseil Municipal approuve :

ARTICLE	LIBELLE	CREDIT OUVERT 2023	REALISE 2023	RESTE A REALISER DEPENSES 2024	RESTE A REALISER RECETTES 2024
204182-14	<u>SIEGE -14</u> DP et EP Route de la vallée TR4	41 417,00 €	0 €	41 417,00 €	
204182-14	RPP-EPP Rue de l'Abreuvoir	11 625,00 €	0 €	11 625,00 €	
204182-14	Poteau Allée du Château – DM7	990,00 €	0 €	990,00 €	
2131-15	<u>Mairie -15</u> Isolation Mairie	88 817,00 €	0 €	66 193,00 €	
231-15	Assistance Administrative Isolation	5 280,00 €	0 €	5 280,00 €	
2131-15	VMC	5 000,00 €	0 €	5 000,00 €	
2131-18	<u>Cimetière - 18</u> Caveau concession 1084 DMS	2 358,00 €	0 €	2 358,00 €	
458111-25	<u>Route de la Vallée – 25</u> Bande blanche				
204182-25	Opérations sous mandat dépenses	539,00 €	0 €	539,00 €	
458211-25	Groupement Collectivité CD27	539,00 €	0 €	539,00 €	
	Opérations sous mandat recettes	539,00 €	0 €		539,00 €
2181-27	<u>Arboréum - 41</u> Plantation arbres	10 000 €	0 €	10 000,00 €	
2131-45	<u>ESCALE - 45</u> Pompe à Chaleur	62 365,00 €	0 €	58 723,00 €	
2158-101	<u>Espaces verts Matériel - 101</u> Autres Installations matériel et outillage technique	1 000,00 €	0 €	1 000,00 €	
2131-112	<u>Accessibilité handicapés - 112</u> Travaux accessibilités	35 146,00 €	0 €	35 146,00 €	
2158-113	<u>Ruelle du Moulin - 113</u> Panneau	167,00 €	0 €	167,00 €	
2152-117	<u>Chemin Houlettes - 117</u> Travaux accessibilités	14 820,00 €	0 €	14 820,00 €	12 350,00 €
2181-118	<u>DECI - 118</u> Poteaux incendie	112 445,00 €	0 €	79 000,00 €	
			TOTAL RAR	332 797,00 €	12 889,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

► Investissement 2024

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les investissements pour 2024 :

Investissements 2024	Montants	Nature des travaux
SIEGE	14 167	Enfouissement des réseaux Tranche 5 - Route de la Vallée
MAIRIE	5 000	Standard Mairie
	25 000	Panneau Lumineux à CAER
	1 822	Prises candélabres sur la commune
	6 000	Placards à l'étage de la mairie
SALLE DES FETES	1 869	Chaises noires à la salle des fêtes
Rue du Stade	2 000	Plantation d'arbres le long de la voie verte rue du Stade
	5 753	Barrières levantes pour les voies vertes
	2 343	Marquage et signalisation de la voie verte piéton/vélo rue du Stade
ROUTE VALLEE	327	Chemin de liaison entre la route de la vallée et la rue du Stade
ARBORETUM	12 000	Jeux petit : Tobogan 3-6 ans
	6 000	Table Teqball
Bibliothèque	1 000	Divers
Centre de Loisirs	4 000	Matériel Divers
Cantine	2 736	Bancs cantine
Primaire	5 000	VMC
	1 000	Bibliothèque classe 3
	2 000	Ordinateur classe 2
	2 600	Vidéo Projecteur
	10 000	Volets roulants
	440	Banc 2 places 6 ans (garderie)
Maternelle - GS	5 000	VMC
	419	Banc 2 places 3-6 ans (garderie)
	800	Siège ergonomique agent communal
Rue de l'Eglise	800	Stop rue de l'Eglise et miroir route de la Vallée
Espaces Verts Matériel	2 000	Divers
	30 754	Portes outils (Brosse/Desherbeur)
	461	Panneaux travaux en cours
Groupe Scolaire	2 756	Déco Noel
	8 000	Mobilier Scolaire
Accessibilité handicapés	7 132	Accessibilité bâtiments communaux
DECI - Poteaux incendie	3 322	Impasse de la vallée et Allée du Château
	39 200	Route de la Vallée/Ruelle du Moulin & Rue des Oliviers
Acquisitions foncières voies vertes	25 000	Acquisitions foncières voie verte avec CD27 Route de la Vallée et Rue du Stade
Total Investissement 2024	236 701	

► Budget Primitif 2024

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2024 détaillé ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
REPORT 2023 R002	Résultat de Clôture (Résultat)-1068		491 385,00
011	CHARGES CARACTERES GENERAL	614 966,00	
012	CHARGES PERSONNEL	430 800,00	
014	ATTENUATION DE CHARGES	1 500,00	
65	CONTRIBUTIONS	131 593,00	
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	
68	DOTATION AMORTISSEMENTS	30 869,00	
70	PRODUITS DES SERVICES		55 437,00
73	IMPOTS ET TAXES		773 171,00
74	DOTATION ET PARTICIPATIONS		69 621,00
75	AUTRES PRODUITS GESTION		0,00
013	ATTENUATION DE CHARGES		0,00
76	PRODUITS FINANCIERS		0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00
	Totaux	1 211 228,00	1 389 614,00
	Solde Fonctionnement		178 386,00
INVESTISSEMENT			
REPORT 2023 R001	Résultat de Cloture Positif		113 413,00
RAR	Reste à réaliser Dépenses et Recettes	332 797,00	12 889,00
1068	AFFECTATION 1068		206 496,00
10222	FCTVA		27 463,00
Subventions accordées			
13			0,00
2804182	Amortissements		30 851,00
168758	EMPRUNTS		0,00
20/21	Investissements 2024	236 701,00	
Dont 4581	OPERATION SOUS MANDAT VOIRIE CD /EPN Dépense d'investissement		539,00
Dont 4582	OPERATION SOUS MANDAT VOIRIE CD /EPN - Recette d'investissement		539,00
	SOLDE POUR INVESTISSEMENT NET	569 498,00	391 112,00
	Solde Investissement 021/023		-178 386,00
	TOTAL DEPENSES/RECETTES	1 780 726,00	1 780 726,00
	Solde cumulé		- €
	Total du budget primitif 2024	1 959 112,00	1 959 112,00

DELIBERATIONS

DB2024.014 - Affectation des résultats de l'exercice 2023 (Cf. : CA 2023)
 Délibération adoptée à l'unanimité

DB2024.017 - Reste à réaliser dépenses & recettes 2023 (Cf. CA 2023)
 Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.018 - Contributions aux organismes de regroupement 2024

Le Conseil Municipal approuve :

SDIS - 6553	32 066,00 €
Secours Populaire - 65568	1 144,00 €
SIVU CAP NORD EST - 65568	17 993,00 €
TOTAUX	51 203,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2024.020 - Vote des Taux 2024 : Taxes sur le foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Chaque année, le Conseil Municipal vote le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire :

- La taxe sur le foncier bâti,
- La taxe sur le foncier non bâti,
- La taxe d'habitation.

Conformément à la loi de finances 2018 sur la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les communes bénéficient du transfert du taux de taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) 2020 du département soit 20,24 % pour l'Eure.

Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme TH pour les finances communales.

Le taux de la taxe habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants demeure figé depuis 2019.

En 2023, les taux étaient de :

Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	7,99 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	35,41 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	52,63 %

Il est proposé de délibérer dans les termes suivants :

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu la loi des finances 2018 n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal :

- **FIXE le taux sur le Foncier bâti à 35,41 % et sur le non bâti à 52,63 %, et sur la taxe d'habitation des résidences secondaires à 7,99 % pour l'année 2024, ainsi qu'il suit :**

TAUX VOTE DEFINITIVEMENT

Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	7,99 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	35,41 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	52,63 %

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2024.019 - Subvention aux associations 2024

Le Conseil Municipal approuve les subventions aux associations et centres d'apprentissage, selon les éléments du tableau ci-dessous, étant précisé que chaque association doit fournir les comptes du dernier exercice clos :

ASSOCIATIONS	Subventions accordées 2024
ENTENTE SPORTIVE DE NORMANVILLE	8 000 €
COMITE D'ŒUVRES SOCIALES	5 310 €
SOCIETE DE PECHE DE NORMANVILLE	750 €
CAISSE DES ECOLES	3 500 €
BIEN ETRE ET AMITIE	300 €
BIEN ETRE ET AMITIE – Participation aux ateliers	1 500 €
LOTUS & COQUELICOTS	100 €
TOTAL	
CENTRES D'APPRENTISSAGE	
CFAIE Val de Reuil 4 apprentis (35€/apprenti)	140 €
MFR VIMOUTIER 1 apprenti	35 €
S.P.A EVREUX	100 €
TOTAL	19 735 €

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2024.015 – Répartition des charges de fonctionnement entre les Communes de Normanville et Saint Germain des Angles pour le cimetière, le monument aux morts et l’Eglise de Normanville

Sachant que la Cimetière, le monument aux morts et l’église sont situés sur le territoire de Normanville, les charges de fonctionnement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 sont réparties de la façon suivante :

DEPENSES 2023	FONCTIONNEMENT
CIMETIERE	243
MONUMENT AUX MORTS	282
EGLISE	5 157
AGENTS COMMUNAUX	2 991
TOTAL	8 673

PARTICIPATION 2024

REPARTITION		8 673	
FORMULE REPARTITION			
	Normanville	St Germain	Total
50% population	3 769	567	4 336
25% potentiel fiscal	1 948	220	2 168
25% DGF	541	1 627	2 168
TOTAUX	6 258	2 414	8 673
MONTANTS 2023	Normanville	St Germain	Total
Population	1 130	170	1 300
Potentiel fiscal (chiffres 2023)	1 259 938	142 352	1 402 290
DGF (chiffres 2023)	6 682	20 088	26 770

Participation 2024

<i>Normanville :</i>	6 258 €
<i>Saint Germain des Angles :</i>	2 414 €

Délibération adoptée à l’unanimité

DB2024.016 – Répartition coût du Groupe Scolaire 2023

Selon convention du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 (valable 5 ans DB2022.072 du 17 novembre 2022)

Extrait de la convention :

Article 2 : Clé de répartition

Fonctionnement et investissement

La clé de répartition des coûts pour les communes de Normanville & Saint-Germain des Angles est la suivante :

- 65 % sur la base des enfants inscrits au titre de l'année scolaire précédente pour chacune des communes
- 35 % sur la base de la population INSEE de chacune des communes. (Dernier chiffre connu)

Article 3 : Investissement

Pour les coûts d'investissement ou gros entretien, il est convenu d'un budget annuel moyen de 15 000 Euros, après prise en compte des éventuelles subventions et des remboursements de FCTVA.

Ce montant de 15 000 Euros est calculé sur la durée de la convention (5 ans).

A cas où la commune de Normanville déciderait d'un investissement dont le coût annuel moyen serait supérieur à 15 000 €, la commune de Normanville supportera cet excédent de coût.

Article 4 : Conditions de Gestion & Conditions financières

La Commune de Normanville présentera un récapitulatif des coûts de fonctionnement et d'investissement de l'année, pour chaque commune et calculera en début de l'année suivante, et calculera la répartition selon la clé définie à l'article 2 de la convention.

La Commune de Normanville vérifiera les subventions à recevoir (EPN – Evreux Portes de Normandie, Conseil Départemental de l'Eure...).

La Commune de Normanville émettra des titres de recettes à la Commune de Saint-Germain des Angles selon le calendrier suivant :

- 1^{er} acompte de 50 % versé en année N sur la base des coûts de l'année N-1 pour le 30 avril de l'année N,
- 2^{ème} acompte de 50 % versé en année N pour le 31 octobre de l'année N,
- Solde de l'année N en N+1 pour le 31 mars N+1, après déduction des acomptes versé en année N.

Le maire présente les couts de fonctionnements et d'investissement de l'année 2023

► Solde du coût de fonctionnement l'année 2023 en 2024 pour le 31 mars 2024 déduction de l'acompte 2023

Population -35%	1300
Population 2023 Normanville	1130
Population 2023 Saint-Germain des Angles	170
Enfants inscrits 2023/2024 - 65 %	135
Normanville	124
Saint-Germain des Angles	11

Fonctionnement CA 2023		200 059,55		
Investissement CA 2023		15 000,00		
Total		215 059,55		
Répartition Fonctionnement	Normanville	Saint-Germain	Total	
65 % Enfants inscrits	119 442,96	10 595,75	130 038,71	
35 % de la population	60 864,27	9 156,57	70 020,84	
Total Fonctionnement	180 307,23	19 752,32	200 059,55	
Répartition Investissement				
65 % Enfants inscrits	8 955,56	794,44	9 750,00	
35 % de la population	4 563,46	686,54	5 250,00	
Total Investissement	13 519,02	1 480,98	15 000,00	
	193 826,25	21 233,30	215 059,55	
Coût pour la commune de Saint-Germain des Angles pour 2023 :		21 233,30		
Acomptes versés 2023 par Saint -*Germain des Angles		16 530,50		
8 265,25 € + 8 265,25 €				
Solde 2023 A payer au 31 mars 2024		4 702,80		

Un titre pour un montant 4 702,80 euros sera émis par la Commune de Normanville au 31 mars 2024

- Acompte de 50 % versé en 2024 sur la base de 2023 pour le 30 avril 2024

BP 2024	Base	50%	
Cout 2023 Saint-Germain	21 233,30		
Acompte 50% au 30 avril 24	10 616,65		

Un titre pour un montant de 10 616,65 euros sera émis par la Commune de Normanville au 30 avril 2024

- Solde versé en 2024 pour le 31 octobre 2024

BP 2024	Base	50%	
	21 233,30		
Solde au 31 octobre 24	10 616,65		

Un titre pour un montant de 10 615,65 euros sera émis par la Commune de Normanville au 31 octobre 2024

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2024.021 – Vote du Budget primitif 2024

Sur le rapport de Monsieur VIVIER, Maire,

Vu ;

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023,

- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la commune de Normanville pour l'exercice 2024,

Le Conseil Municipal décide :

► d'adopter le Budget Primitif du budget principal de la Commune de Normanville pour l'exercice 2024 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 389 614 €	1 389 614 €
Investissement	569 498 €	569 498 €
Totaux	1 959 112 €	1 959 112 €

Le Conseil Municipal confirme selon la délibération du 16 juin 2022 :

► d'autoriser l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2024.022 – Remboursement Arrhes de la salle des fêtes

Monsieur Jean-Luc DEPAUW ne prend pas part à la discussion et au vote de cette délibération.

Suite à des problèmes personnels, il convient de rembourser les arrhes perçus pour l'annulation de la location de la salle des fêtes de Normanville.

► DEPAUW Jean-Luc – 26, domaine des Pêcheurs 27930 Normanville

Location : Du 6 et 7 juillet 2024

Arrhes : 240 Euros

Délibération adoptée à l'unanimité,

DB2024.023 – Appel suite au refus de permis d'aménager Société SOFIAL

Vu la décision du 22 février 2024 du Tribunal Administratif de Rouen, d'annuler l'arrêté n° PA 027 439 23 F0001 du 12 mai 2023 concernant le permis d'aménager de la Société Française Immobilière d'Aménagement Lelièvre (SOFIAL) dont l'audience s'est déroulée le 15 février 2024.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur VIVIER de faire appel du jugement notifié le 22 février 2024 et de signer les documents nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

► Automatisation de la déchetterie de Caër.

Il conviendra de valider avec Evreux portes de Normandie les horaires d'ouverture.

Les élus soulignent le manque d'équité entre les communes d'Evreux/Gravigny et les autres communes de l'agglomération concernant la collecte des déchets verts.

► Isolation de la mairie – Les travaux sont en cours.

Il convient de modifier (d'atténuer) l'éclairage de salle du conseil, l'accueil et le bureau de la secrétaire générale. Monsieur COLLAS a pris le contact de l'entreprise LE BRECH pour ces modifications.

COMPTE RENDUS

Commissions EPN

Commission 1 : ATTRACTIVITE

Attractivité économique – Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air

Commission 2 : EAU

Eau et assainissement – Grand Cycle de l'Eau – Biodiversité

Commission 3 : EQUILIBRE TERRITORIAL

Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville — CISPD - Cohésion sociale – Emploi –Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale

Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DECHETS

Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté

Commission 5 : FINANCES

Finances – Grand équipements

- EPN - Compte rendu Bureau du 12 mars 2024

- ORANGE – Fermeture du cuivre

Réunion publique le 19 mars 2024 à Arnières sur Iton.

La commune de Normanville est concernée par le lot 3

Fermeture commerciale des offres sur cuivre en 2026 et fermeture technique en 2027.

COURRIER DU MAIRE

- EPN - Atelier de concertation pour la définition d'une stratégie d'intégration du risque inondation
- PREFECTURE - Nomination secrétaire général Alaric MALVES

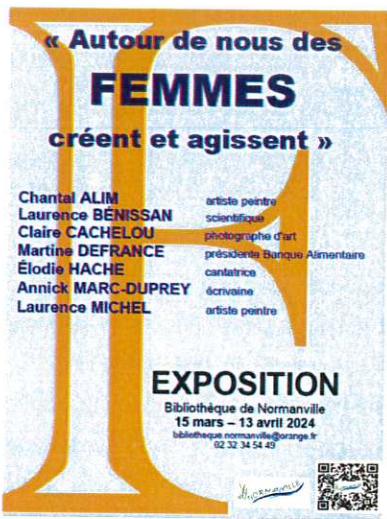
QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- Repas des anciens du 11 mars 2024 - 87 participants

Les doyens, Madame PERRIN et Monsieur HUGUES ont reçu un panier gourmand.

- ARS - Transmission bulletin d'information 2023 de la lutte antivectorielle en Normandie

- Exposition « Autour de nous des femmes » du 15 mars au 13 avril 2024



Inauguration le 15 mars 2023 à l'ESCALE.

